

**2018 DAE 324** Subvention (5.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (14e).

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des évènements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes..., ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'économie d'énergie et d'innovation.

Nous avons ainsi décidé, par un vœu de l'exécutif adopté lors du Conseil de Paris des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014, de réduire à sept semaines la durée maximale des illuminations, et d'imposer une extinction à deux heures du matin au plus tard. Nous sommes également particulièrement vigilants à ce que les associations privilégient les ampoules à basse consommation, ce qui a permis à celles-ci de baisser de moitié la consommation d'énergie associée aux illuminations.

Pour ces fêtes de fin d'année, l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc illumine pour la quatrième année consécutive l'avenue. Six travées lumineuses ont été installées de la place Denfert-Rochereau à la place Victor et Hélène Basch et six autres de la place Victor et Hélène Basch au boulevard Jourdan. 2 traversées de rue souhaitant de joyeuses fêtes aux passants ont également été installées à l'entrée et à la sortie de l'avenue du Général Leclerc.

Dans ce contexte et en accord avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc située 29, avenue du Général Leclerc, 14e, une subvention de 5.500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.